

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2026-099
 PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

Marché 2025-22 –Aménagement d’une Maison de santé au sein du CH Pierre RAYNAL
Avenants

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-1 et suivants ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 et n°2025-130 en date du 7 juillet 2025 portant délégation d’une partie des attributions de l’organe délibérant à la Présidente ;

Vu la décision n°2025-668 en date du 22 décembre 2025 portant notification des 5 lots pour l’aménagement d’une maison de santé au sein du centre hospitalier de Chaudes-Aigues ;

Vu l’avenant n°1 au lot n°2 relatif à des travaux supplémentaires et des travaux en moins, et entraînant une moins-value de 3 672,96 € HT soit 4 407,55 € TTC ;

Vu l’avenant n°1 au lot n°3 relatif à des travaux supplémentaires et des travaux en moins, et entraînant une moins-value de 2 947,48 € HT soit 3 536,98 € TTC ;

Vu l’avenant n°1 au lot n°4 relatif à des travaux supplémentaires et des travaux en moins, et entraînant une moins-value de 1 125,00 € HT soit 1 350,00 € TTC ;

Vu l’avenant n°1 au lot n°5 relatif à des travaux supplémentaires et des travaux en moins, et entraînant une plus-value de 4 382,00 € HT soit 5 258,40 € TTC ;

Vu l’avis de la commission des marchés en procédure adaptée en date du 17/02/2026 ;

DÉCIDE

Article 1 : D’approuver et de signer concernant le marché de travaux pour d’une Maison de santé au sein du CH Pierre RAYNAL :

- L’avenant n°1 au lot 2 avec l’entreprise ROQUES SA, 15130 ARPAJON SUR CERE, pour un montant en moins-value de 3 672,96 € HT soit 4 407,55 € TTC ;
- L’avenant n°1 au lot 3 avec l’entreprise SARL ROLLIER, 15300 MURAT, pour un montant en moins-value de 2 947,48 € HT soit 3 536,98 € TTC ;
- L’avenant n°1 au lot 4 avec l’entreprise CORDESSE SAS, 15260 NEUVEGLISE SUR TRUYERE, pour un montant en moins-value de 1 125,00 € HT soit 1 350,00 € TTC ;
- L’avenant n°1 au lot 5 avec l’entreprise CORDESSE SAS, 15260 NEUVEGLISE SUR TRUYERE, pour un montant en plus-value de 4 382,00 € HT soit 5 258,40 € TTC ;

Représentant une moins-value globale de 3 363,44 € HT soit 4 036,13 € TTC.

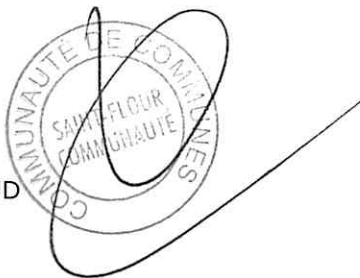
Article 2 : Qu’ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

Article 3 : De dire que tout recours contentieux à l’encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l’application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 20 février 2026,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 25 FEV. 2026

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le**

25 FEV. 2026

Affaire : G354

IGETEC

5, Avenue Georges Pompidou 15000 Aurillac Tel:04 71 63 88 30

SAINT-LOUR COMMUNAUTE

Village d'Entreprise - ZA du Rozier-Coren Tel:04.71.60.56.80

POLE SANTE CHAUDES AIGUES

15110 CHAUDES AIGUES

Entreprise :

ROQUES S.A

Chemin d'Immarion

Crespiat

15130

ARPAJON/CERE

le 19/02/2026

Tel : 04.71.64.36.00

Fax : 04.71.64.54.13

Lot : 02 CLOISON SECHE – MENUISERIES INTERIEURES

Avenant

N° 1

Avenant

N° 1 Divers Plus et moins

Date :

13/02/2026

Montant H.T.

-3 672,96

Ferme

Récapitulatif

Euros H.T.

Euros T.T.C

Valeur

A	Montant initial du Marché du 26/11/2025	37 437,58	44 925,10	F
B	Montant des MDM déjà acceptées	0,00	0,00	
C	Montant de la présente MDM	-3 672,96	-4 407,55	F
Montant du marché (A+B+C)		33 764,62	40 517,54	

* : F=Ferme A=Actualisable R=Révisable AR=Actualisable et Révisable

L'entreprise Date/signature

Le Maître d'Oeuvre Date/signature

Le Maître d'Ouvrage Date/signature

S.A. ROQUES
Chemin d'Immarion - 15110 Crespiat - France
Tél. : 04 71 64 36 00 - Fax : 04 71 64 54 13
Siret : 520 021 639 00058 - APE : 4331Z
sa-roques@sasroques.fr

IGETEC
5 avenue Georges Pompidou
15000 AURILLAC
+33 (0)4 71 63 88 30 - accueil@igetek.fr
SIRET : 522 703 013 00115 - APE 7112B
IGETEC SAS au capital de 60 870 € - RCS AURILLAC

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260220-DEC2026-099-AU
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

S.A. ROQUES

PEINTURE - CLOISONS SÈCHES - PLÂTRERIE
ENDUITS MONOCOUCHE - CARRELAGE
RAVALEMENT FAÇADES
ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR
MENUISERIE



Crespiat - Chemin d'Immarion
15130 ARPAJON-SUR-CÈRE
Tél. 04 71 64 36 00 - Fax 04 71 64 54 13
e-mail : sa-roques@sasroques.fr



SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
Village d'entreprises
ZA du Rozier-Coren
15100 SAINT FLOUR

ARPAJON SUR CERE, le 11 février 2026

Durée de validité du devis : 1 MOIS

DEVIS ESTIMATIF

Référence : 014913
N/Réf. : CM

**AMENAGEMENT D'UN POLE SANTE
AU CENTRE HOSPITALIER DE CHAUDES-AIGUES
2, avenue Pierre Vialard - 15110 CHAUDES-AIGUES
PRESTATIONS MODIFICATIVES SUITE AUX NOMBREUSES
ADAPTATIONS DE CHANTIER* INDICE B**

**LOT N°02: CLOISONS - MENUIS
INT. - FX PLAFONDS-PEINTURE**

RCS AURILLAC B 378 021 885 - CAPITAL SOCIAL : 167 888 € - APE 4331Z - SIRET 378 021 885 00058 - N° ITVA : FR 61 378 021 885
CRCA 16306 04821 21838267000 93 - BP 16807 00334 02021473851 - CE 18715 00101 03100849007 02
CONTRAT ASSURANCE BATISSUR ENT N° 10566532604 AXA

CONDITIONS D'EXECUTIONS ET DE REGLEMENTS DES TRAVAUX SUIVANT NORME AFNOR NF P03-001

En l'absence de précision dans le présent contrat, la norme AFNOR NF P03-001, de décembre 2000, vaut pièce contractuelle.

Accusé de réception en préfecture
004200066660-20260220-15-099-AU
Date de réception : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<u>LOT N° 02 : CLOISONS SECHES - MENUISERIES INTERIEURES - FAUX PLAFONDS - PEINTURE</u>				
<u>PRESTATIONS MODIFICATIVES SUITE AUX ADAPTATIONS DE CHANTIER.</u>				
<u>TRAVAUX EN MOINS</u>				
Contre-cloison PREGYMETAL M48 double entr'axe 90 ou S47 PREGYMETAL selon configuration existante parement PREGYPLAC BA 18S façon raccords	M2	-9,50	52,85	-502,07
02.01.02 - Reprise de cloison en plaques de plâtre BA 18S Cloisons type D 98/62S RU=0.23 montants doubles 62-35 /6 entraxe 0.90 parement BA18S PREGYPLAC façon raccords	M2	-17,00	69,60	-1 183,20
02.02.02 - Cloisons de 72mm avec plaques de plâtres 1 BA 13 Cloisons type D 72/48 PLACOSTIL ht<3.00 CF 0.30 h, R=39 db(A) RU= 0.23 montants 48-35 doublés entraxe 60cm parement simple PREGYPLAC BA13 et isolant type PAR 45 <i>Suppression prestation suite à modification plan</i>	M2	-9,00	40,58	-365,22
02.02.03 - Contre-cloisons avec protection contre les rayons X Contre-cloison PREGYMETAL M48 double entr'axe 60 comprenant 1 PREGYPLAC BA13 PLOMBEE PTM 2mm et bandes de plomb sur ossature suivant prescription <i>Note très importante: Suite à question réponse sur plateforme en date du 24/07/2025 épaisseur de plomb 2 mm</i> <i>Suppression prestation passage sur cloison de distribution RX type 72/48 isolée Plombées 2.5 mm de plomb</i>	M2	-29,50	358,52	-10 576,34
Plafond PREGYMETAL S47/50 2 Prégyflam-BA15 CF 1 heure <i>Suite à question par mail en date du 17.02.2026, plafond CF 1 heure fait dans le local Compresseur et fait au droit de la gaine Ventilation dans local Stérilisation</i>	PM		47,90	
02.04.01.01 - Faux-plafonds des locaux 600x600 Plafond suspendu décoratif : éléments modulaires en dalles de verre haute densité, ossature laquée apparente de 24 mm (1200 mm d'entraxe), dalles bords feuillurée de 600 x 600 x 15 mm, type PERLA OP 0.95 Microlook finition lisse blanc, compris fixations et traçage. <i>Suppression prestations suite au déroulement du chantier</i>	M2	-67,54	39,75	-2 684,71
02.05.01 - Bloc-porte EI 30 finition prépeinte - huisserie bois	U	-1,00	670,00	-670,00
02.05.02 - Bloc-porte EI 30 - vitré - huisserie bois	U	-3,00	1 190,00	-3 570,00

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<i>Suppression prestations suite au déroulement du chantier</i>				
02.05.04 - Châssis vitré fixe intérieur <i>Note: Ne comprenant pas de protection incendie</i>	U	-1,00	610,00	-610,00
<i>Suppression prestations suite au déroulement du chantier</i>				
02.05.05 - Châssis vitré coulissant intérieur <i>Note: Ne comprenant pas de protection incendie</i>	U	-1,00	4 120,00	-4 120,00
<i>Suppression prestations suite au déroulement du chantier</i>				
02.05.06 - Kit de plombage pour porte <i>Note très importante: Concernant ce kit de plombage, ATTENTION que les portes existantes soutiennent la surcharge supplémentaire, notamment les paumelles et les huisseries</i> <i>Suppression prestations suite au déroulement du chantier</i>	U	-2,00	1 020,00	-2 040,00
<i>Suppression prestations suite au déroulement du chantier</i>				
02.06.02.01 - Sur parois verticales 2 couches peinture alkyde Velours comprenant préparation des fonds type AQUASTRAL PREMIUM VELOURS de chez Astral <i>Suppression prestations suite au déroulement du chantier et adaptations; mise en peinture des parois verticales existantes (arrachage ou mise en peinture directement)</i>	M2	-129,10	22,95	-2 962,84
<i>Suppression prestations suite au déroulement du chantier et adaptations; passage sur faux plafond démontable</i>				
02.06.02.02 - Sur plafonds 2 couches peinture alkyde mate type AQUASTRAL PREMIUM MATE de chez Astral <i>Suppression prestations suite au déroulement du chantier et adaptations; passage sur faux plafond démontable</i>	M2	-6,96	18,50	-128,76
TRAVAUX EN PLUS				
02.02.01 - Cloison de 98mm avec plaques de plâtres 2 BA 13 Cloisons type D 98/48 ht<3.60 CF 1h R=47 db(A) RU = 0.30 montants 48-35 doublés entraxe 0.60 parement double PREGYPLAC BA13 et isolant type PAR 45 <i>Localisation: Suivant nouveau plan rajout prestation notamment création zone Accueil et SAS</i>	M2	25,18	48,34	1 217,20
Cloisons type D 72/48 PREGYMETAL ht<3.00 CF 0.30 h, R=39 db(A) RU=0.23 montants 48-35 doublés entraxe 60cm parement simple PREGYPLAC BA13 simple sur une face, isolant type PAR 45 et 1 PREGYPLAC BA13 PLOMBEE PTM 2.5 mm et bandes de plomb sur ossature suivant prescription	M2	14,50	401,41	5 820,45

SAINT-FOUR COMMUNAUTE

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
Plus-value transport spécifique marchandise car passage à une surface de 14.5 m² alors qu'à la base 29.50 m² Delta Négatif de 15 m²	EN S	1,00	350,00	350,00
02.05 - MENUISERIES INTERIEURES				
02.05.01 - Bloc-porte EI 30 finition prépeinte - huisserie bois	U	1,00	670,00	670,00
Bloc-porte EI 30 finition prépeinte - huisserie bois dimension 83*204 Localisation: Local Compresseur	U	1,00	650,00	650,00
Bloc-porte acoustique 43 DB EI 30 finition prépeinte - huisserie bois dimension 93*204 Localisation: Local Accueil Dentiste	U	1,00	1 075,00	1 075,00
Bloc-porte ame pleine finition prépeinte - huisserie bois dimension 73*204 Localisation: Local SAS Stérilisation	U	1,00	408,00	408,00
Bloc-porte ame pleine finition prépeinte - huisserie bois dimension 93*204 Localisation: Local Dentiste	U	1,00	418,00	418,00
Bloc porte anti rayon X plombé épaisseur plomb 2.5 mm 930x2040 à clef huisserie bois Localisation: Local Radio	U	1,00	2 970,00	2 970,00
Porte en bois massif EW30 à poser sur huisserie existante- porte vitrée en partie haute et basse avec traverse intermédiaire dimension 93*204 Localisation: Salle de Soins, Accueil et Infirmier	U	3,00	1 420,00	4 260,00
Chassis fixe en EW30 en hetre lamellé collé-verre pyrobel 16 dimension Long 1700 X 1200 H Localisation: Accueil	U	1,00	1 580,00	1 580,00
Fourniture et pose renfort en bois Massif dans cloison 98/48 destiné à supporter le bras radiographie suite à demande	EN S	1,00	250,00	250,00
Fourniture et pose cylindre sur variure identique à bouton	EN S	1,00	180,00	180,00
02.06 - PEINTURE				

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
02.06.01 - Peinture sur bois ou dérivés de bois 02.06.01.01 - Sur porte pré-peintes 2 couches glycéro satinée type RAPID SOYDOR de chez La Seignerie <i>Localisation: Suivant porte du projet, 3u à la base et 14u + DAS double au total</i>	M2	58,00	21,50	1 247,00
2 couches peinture alkyde Velours comprenant type AQUASTRAL PREMIUM VELOURS de chez Astral sur support toile de verre existante <i>Localisation: Au droit des parois verticale existante en bonne état</i>	M2	85,25	20,95	1 785,99
Arrachage toile de verre existante type maille 129 dégradée <i>Localisation: Au droit des parois verticale existante dégradées</i>	M2	85,90	11,50	987,85
Egrenage, rebouchage, ponçage, fo & pose toile de verre maille 129 de chez VITRULAN cis finition peinture en deux couches type AQUASTRAL PREMIUM VELOURS de chez Astral <i>Localisation: Au droit des parois verticale existante dégradées</i>	M2	85,90	17,10	1 468,89
Plus-value fourniture et pose toile de verre Acoustique dans local compresseur <i>Localisation: Au droit des parois verticale local Compresseur</i>	M2	13,44	15,00	201,60
Découpe soignée des contre-cloison existantes pour incorporation de la cloison 72/48 plombée <i>Localisation: Au droit emprise cloison de distribution plombée afin de toucher la maçonnerie brut</i>	ML	5,60	35,75	200,20
Sous-total				-3 672,96
<i>Note: Pour rappel remise en place des dalles existantes dans circulation entrée.</i>				
TOTAL HT. LOT N° 02 : CLOISONS SECHES - MENUISERIES INTERIEURES - FAUX PLAFONDS				-3 672,96

Total H.T.	-3 672,96
Total T.V.A. 20,00 %	-734,59
Total T.T.C.	-4 407,55
TOTAL T.T.C. (Euros)	-4 407,55

" Compte tenu de la situation exceptionnelle touchant au prix des matières premières et des produits au niveau international, les prix unitaires sont susceptibles de subir des variations par rapport aux prix figurant dans la présente offre.

Dès lors, le client accepte expressément, par la signature du présent marché, que le prix des postes soit réévalué de la différence constatée entre le prix des fournitures pris en compte lors de l'élaboration du présent marché et le prix effectivement pratiqué par le fournisseur de produits au moment de la livraison".

Durée de validité du devis : 1 MOIS

Bon pour Accord.

A : le : / /

Signature Client :

La Présidente
Emilie ROQUES-MALARD


SAS ROQUES
Chemin d'Immarion - 15130 Arpajon-sur-Cère
Tél. : 04 71 64 36 00 - Fax : 04 71 64 34 13
Siret : 378 021 885 00039 - APE : 4331Z
sa-roques@sasroques.fr

Affaire : G354

IGETEC

5, Avenue Georges Pompidou 15000 Aurillac Tel:04 71 63 88 30

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Village d'Entreprise - ZA du Rozier-Coren Tel:04.71.60.56.80

POLE SANTE CHAUDES AIGUES

15110 CHAUDES AIGUES

Entreprise : SARL ROLLIER & CO
1, rue Bournantel

15300 MURAT

le 25/02/2026

Tel : 06 64 24 01 67

Fax :

Lot : 03 REVETEMENTS PVC

Avenant

N° 1

Avenant

N° 1 Divers Plus et moins

Date : 13/02/2026

Montant H.T. -2 947,48

Ferme

Récapitulatif

		Euros H.T.	Euros T.T.C	Valeur
A	Montant initial du Marché du 26/11/2025	7 332,07	8 798,48	F *
B	Montant des MDM déjà acceptées	0,00	0,00	
C	Montant de la présente MDM	-2 947,48	-3 536,98	F *
Montant du marché (A+B+C)		4 384,59	5 261,51	

L'entreprise Date/signature

Signé numériquement par: Stephane ROLLIER
Organisme ROLLIER CO
Unité organisationnelle: 0002 84305865
Unité: 00000001 Explicit Text: ETS EN 319 411-2 compliant certificate for natural persons
(COPIN 0502) - Signature and Authentication Explicit Text: ETS EN 319 411-2 compliant
certificates for natural persons (COPIN 0502) - Authentication and Signature
Date: 25/02/2026 10:39:35

Le Maître d'Ouvrage Date/signature

IGETEC
5 avenue Georges Pompidou
15000 AURILLAC
+33 (0)4 71 63 88 30 - accueil@igetc.fr
SIRET : 399 788 643 00115 - APE 7132B
SAS au capital de 64 800 € - RCS AURILLAC

25/02/2026

Le Maître d'Ouvrage Date/signature

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260220-DEC2026-099-AU
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

reconnus par la loi et la jurisprudence.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'entreprise, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion des commandes, sans qu'une autorisation du maître de l'ouvrage soit nécessaire. En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'entreprise s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du maître de l'ouvrage, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.). Enfin, en cas de transfert des données en dehors de l'Union européenne (« U.E. »), il est rappelé que les destinataires et déistes à l'entreprise seraient contractuellement tenus de mettre en œuvre les efforts et moyens nécessaires afin de garantir un niveau de protection équivalent à celui fourni au sein de l'U.E.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le maître de l'ouvrage bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Le maître de l'ouvrage peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant SARL ROLLIER & CO 1 rue Boumantel 15300 MURAT.

Le maître de l'ouvrage peut également s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique bloctel.gouv.fr.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, le maître de l'ouvrage peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou de toute autre autorité compétente.

12 - CONTESTATIONS

12.1 Lorsque une des parties ne se conforme pas aux conditions du marché, l'autre partie la met en demeure d'y satisfaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

12.2 Le maître d'ouvrage, consommateur personne physique, peut, après échec de la procédure prévue à l'alinéa ci-dessus, recourir à la médiation de la consommation en s'adressant à :

CM2C
49 rue de Pontieu 75008 PARIS
Courriel : cm2c@cm2c.net
Site internet : cm2c.net

12.3 (Mise à jour février 2024) En cas de litige avec un maître d'ouvrage consommateur, les litiges sont portés devant l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit devant la juridiction du lieu où le maître d'ouvrage consommateur demeure au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable. En cas de litige avec un maître d'ouvrage professionnel, les litiges sont portés devant les tribunaux compétents.

13 - (Mise à jour février 2024) RETRACTION

Dans les cas où le contrat ou la commande de prestations hors contrat ont été signés hors établissement ou à distance, le maître d'ouvrage consommateur peut, conformément aux dispositions des articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, se rétracter sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire, pour les contrats de prestations de services, quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat ou de la commande de prestations hors contrat et, pour les contrats de vente, quatorze jours à compter de la réception du bien(s) par le maître d'ouvrage consommateur ou un tiers désigné par lui.

Pour exercer son droit de rétractation, le maître d'ouvrage consommateur doit notifier au prestataire sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration (lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique) ou utiliser le modèle de formulaire de rétractation annexé aux conditions générales. La notification de l'exercice du droit de rétractation doit être envoyée à l'adresse suivante : SARL ROLLIER & CO - 1 rue Boumantel 15300 MURAT - stephane@rollier.fr

En cas de rétractation, le prestataire remboursera au maître d'ouvrage consommateur tous les paiements reçus de lui sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où le prestataire est informé de la décision du maître d'ouvrage consommateur de se rétracter. Le prestataire procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le maître d'ouvrage consommateur pour la transaction initiale, sauf si ce dernier convient expressément d'un moyen différent ; ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le client.

Si le maître d'ouvrage consommateur a demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, il devra payer un montant proportionnel à ce qui lui a été fourni jusqu'au moment où il a informé le prestataire de sa rétractation du contrat ou de la commande de prestations hors contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le Contrat ou la commande.

Le droit de rétractation ne peut être exercé pour :

- Les prestations pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du maître d'ouvrage consommateur et son renoncement exprès à son droit de rétractation ;

- La fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du maître d'ouvrage consommateur ou nettement personnalisés ;

- La fourniture de biens qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles ;

- Les contrats signés à l'occasion de foires ou de salons ;

- Les travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du client et demandés par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires.

MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTION

Pour contrat signé hors établissement

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

A l'attention de la SARL ROLLIER & CO 1 rue Boumantel 15300 MURAT - stephane@rollier.fr :

J'enous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/motre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

- ☐ Commandé le : _____
- ☐ Nom du (des) consommateur(s) : _____
- ☐ Adresse du (des) consommateur(s) : _____
- ☐ Date : ____/____/____

Affaire : G354

IGETEC

5, Avenue Georges Pompidou 15000 Aurillac Tel:04 71 63 88 30

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Village d'Entreprise - ZA du Rozier-Coren Tel:04.71.60.56.80

POLE SANTE CHAUDES AIGUES

15110 CHAUDES AIGUES

Entreprise : CORDESSE SAS
ZA - 1 rue des Artisans

15260 NEUVEGLISE

le 13/02/2026

Tel : 04.71.23.80.53

Fax : 04.71.23.86.24

Lot : 04 CHAUFFAGE -RAFRAICHISSEMENT - PLOMBERIE

Avenant

N° 1

Avenant N° 1 Divers et Moins

Date : 13/02/2026

Montant H.T. -1 125,00

Ferme

Récapitulatif

		Euros H.T.	Euros T.T.C	Valeur
A	Montant initial du Marché du 26/11/2025	10 183,00	12 219,60	F *
B	Montant des MDM déjà acceptées	0,00	0,00	
C	Montant de la présente MDM	-1 125,00	-1 350,00	F *
Montant du marché (A+B+C)		9 058,00	10 869,60	

*: F=Ferme A=Actualisable R=Révisable AR=Actualisable et Révisable

L'entreprise Date/signature

SAS CORDESSE
Zone Artisanale
15260 NEUVEGLISE
T 04.71.23.80.53 - F 04.71.23.86.24
ets@cordessechaudes.fr
SIRET 15260561500021

Le 13/02/2026

Le Maître d'Ouvre Date/signature

IGETEC
5 avenue Georges Pompidou
15000 AURILLAC
+33 (0)4 71 63 88 30 - accueil@igotec.fr
SIRET : 399 709 043 00115 - APE 7112B
SAS au capital de 64 800 € - RCS AURILLAC

13/02/2026

Le Maître d'Ouvrage Date/signature

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260220-DEC2026-099-AU
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

N°	Désignation	U.	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	TVA
	<u>ENVIRONNEMENTALE DE LA CONSTRUCTION</u>					
1.2.1	- selon CCTP et PGC	Ens	-1,000	68,00	-68,00	20%
	<u>Sous-total</u>				<u>-68,00</u>	
1.3	<u>DESCRIPTION DES TRAVAUX DE DEPOSE</u>					
1.3.1	Neutralisation des alimentations en fluides dans les locaux concernés selon CCTP	ens	-1,000	500,00	-500,00	20%
1.3.2	Dépose des équipements dans les locaux concernés compris Evacuation du matériel non récupéré à la décharge selon CCTP	Ens	-1,000	680,00	-680,00	20%
	<u>Sous-total</u>				<u>-1 180,00</u>	
1.4	<u>DESCRIPTION DES TRAVAUX DE PLOMBERIE SANITAIRE</u>					
	Branchement d'eau	SO	0,000			
1.4.1	<u>APPAREILS SANITAIRES</u>					
1.4.1.1	- Vasque à encastrer compris robinetterie commande au genou selon CCTP PLAN HORS LOT	ens	-4,000	442,00	-1 768,00	20%
1.4.1.2	- mitigeur terminal M ¹ /2	ens	-4,000	64,00	-256,00	20%
	Accessoires sanitaires selon CCTP :	SO	0,000			
	Fixations selon CCTP	PM	0,000			
	<u>Sous-total</u>				<u>-2 024,00</u>	
1.4.2	<u>DISTRIBUTION INTERIEURE EAU FROIDE, EAU CHAUDE</u>					
	Tube cuivre écrouit :					
1.4.2.1	- DN-12	ml	-97,000	14,00	-1 358,00	20%
1.4.2.2	- DN-15	ml	-12,000	16,00	-192,00	20%
1.4.2.3	Raccords, supports, brasures, fourreaux et toutes sujétions	ens	-1,000	800,00	-800,00	20%
1.4.2.4	Calorifuge selon CCTP Classe 3 selon CCTP, compris raccords, colle et accessoires	ens	-1,000	660,00	-660,00	20%
	<u>Sous-total</u>				<u>-3 010,00</u>	
1.4.3	<u>EVACUATIONS EU/EV</u>					
	Vidanges d'appareils :					
1.4.3.1	Tube PVC compact M1 mis en œuvre selon CCTP : - diamètre 40	ml	-9,000	14,00	-126,00	20%
1.4.3.2	Raccords, supports, colle, fourreaux et toutes sujétions	ens	-1,000	100,00	-100,00	20%
	Ventilation des chutes :	SO	0,000			
	<u>Sous-total</u>				<u>-226,00</u>	
1.4.4	<u>TRAVAUX PREPARATOIRE AVANT RECEPTION</u>					
	Mise en eau	PM	0,000			
1.4.4.1	Désinfection des réseaux et analyse d'eau D1 selon CCTP	ens	-1,000	130,00	-130,00	20%
1.4.4.2	Signalétiques, protection du matériel, réglages selon CCTP	ens	-1,000	31,00	-31,00	20%

Accusé de réception en préfecture
015-200000000-20200220-DEC2020-099-AU
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026
Page 2/12

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

 ZONE ARTISANALE DU ROZIER COREN
 VILLAGE D'ENTREPRISES
 15100 SAINT-FLOUR

Devis n° 48965

NEUVEGLISE SUR TRUYERE, le 11/02/2026

Adresse des travaux :

POLE SANTE AU CENTRE HOSPITALIER 15110 CHAUDES AIGUES

Tél. : 04.71.60.56.80/06.88.80.00.76

Email : jf.vedrines@saintflourco.fr;p.geraud@saintflourco.

SIRET Client : 20006666000016

TVA Intracom. Client : FR76200066660

Objet :

AMENAGEMENT D UN POLE SANTE AU CENTRE HOSPITALIER DE CHAUDES-AIGUES - LOT N°4 CVC > AVENANT

N°	Désignation	U.	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	TVA
1	<u>LOT N°4 - PLOMBERIE SANITAIRE - VENTILATION</u>					
	DESCRIPTIF	UNI	0,000			
	NOTA :					
	1) Quantités					
	Le marché étant traité à prix forfaitaire et global, la DPGF devra être vérifiée et renseignée (Colonne Q Ent.) par l'entreprise pour établir son offre.					
	2) Principe de remise des offres					
	Afin de permettre la comparaison de l'analyse des offres, les entreprises devront remettre leur offre de prix suivant le cadre du bordereau ci-dessous, de façon claire et détaillée.					
	L'offre sera considérée comme forfaitaire et comprendra, par article, la totalité des fournitures et de la main d'œuvre nécessaire au parfait achèvement des ouvrages.					
1.1	<u>DOE</u>					
1.1.1	D.O.E.	Ens	-1,000	68,00	-68,00	20%
	<u>Sous-total</u>				<u>-68,00</u>	
1.2	<u>HYGIENE ET SECURITE / QUALITE</u>					

N°	Désignation	U.	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	TVA
	<u>Sous-total</u>				-161,00	
	<u>Sous-total</u>				-5 421,00	
<u>1.5</u>	<u>DESCRIPTION DES TRAVAUX DE VENTILATION</u> <u>SIMPLE FLUX</u>					
<u>1.5.1</u>	<u>BOUCHES D ENTREE D AIR ACOUSTIQUES</u>					
1.5.1.1	. EAA 45	u	-3,000	36,00	-108,00	20%
	<u>Sous-total</u>				-108,00	
<u>1.5.2</u>	<u>BOUCHES D EXTRACTION</u>					
	Bouche autoréglables locaux ERP :					
1.5.2.1	. BE 30	u	-1,000	36,00	-36,00	20%
	Bouche à détection de présence :					
1.5.2.2	. BEP 7,5/25	u	-4,000	105,00	-420,00	20%
1.5.2.3	. BEP 7,5/50	u	-2,000	105,00	-210,00	20%
1.5.2.4	. Détecteur de présence DIP-E compris ensemble des raccordement électriques	U	-6,000	135,00	-810,00	20%
	<u>Sous-total</u>				-1 476,00	
<u>1.5.3</u>	<u>CONDUITS</u>					
	Gaine en tôle d'acier galvanisé MO circulaire selon CCTP :					
1.5.3.1	- Ø 125	ml	-18,000	14,00	-252,00	20%
1.5.3.2	- Ø 160	ml	-6,000	16,00	-96,00	20%
1.5.3.3	Raccords, supports, manchettes souples, et toutes sujétions selon CCTP	ens	-1,000	180,00	-180,00	20%
	<u>Sous-total</u>				-528,00	
<u>1.5.4</u>	<u>GROUPE D EXTRACTION</u>					
	Groupes d'extraction	SO	0,000			
	<u>Sous-total</u>					
<u>1.5.5</u>	<u>PIEGES A SONS CIRCULAIRES</u>					
	Pièges à sons circulaires	SO	0,000			
	<u>Sous-total</u>					
<u>1.5.6</u>	<u>CARTOUCHE COUPE FEU</u>					
1.5.6.1	- Ø125	u	-1,000	84,00	-84,00	20%
	<u>Sous-total</u>				-84,00	
<u>1.5.7</u>	<u>RACCORDEMENTS ELECTRIQUES</u>					
	Raccordements électriques	SO	0,000			
	<u>Sous-total</u>					
<u>1.5.8</u>	<u>REJETS D AIR VICIE</u>					
	Rejets d'air vicié	SO	0,000			
	<u>Sous-total</u>					
<u>1.5.9</u>	<u>MISE EN SERVICE</u>					
1.5.9.1	Mise en service, essais et réglage	ens	-1,000	1 250,00	-1 250,00	20%
	<u>Sous-total</u>				-1 250,00	
	<u>Sous-total</u>				-3 446,00	
	<u>Sous-total</u>				-10 183,00	

Accusé de réception en préfecture
015 200066660-20260220 DE 12026 000-AU
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

N°	Désignation	U.	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	TVA
2	<u>AVENANT - LOT N°4 - PLOMBERIE SANITAIRE - VENTILATION</u>					
	DESCRIPTIF	UNI	0,000			
	NOTA :					
	1) Quantités					
	Le marché étant traité à prix forfaitaire et global, la DPGF devra être vérifiée et renseignée (Colonne Q Ent.) par l'entreprise pour établir son offre.					
	2) Principe de remise des offres					
	Afin de permettre la comparaison de l'analyse des offres, les entreprises devront remettre leur offre de prix suivant le cadre du bordereau ci-dessous, de façon claire et détaillée.					
	L'offre sera considérée comme forfaitaire et comprendra, par article, la totalité des fournitures et de la main d'œuvre nécessaire au parfait achèvement des ouvrages.					
2.1	<u>DOE</u>					
2.1.1	D.O.E.	Ens	1,000	68,00	68,00	20%
	<u>Sous-total</u>				<u>68,00</u>	
2.2	<u>HYGIENE ET SECURITE / QUALITE ENVIRONNEMENTALE DE LA CONSTRUCTION</u>					
2.2.1	- selon CCTP et PGC	Ens	1,000	68,00	68,00	20%
	<u>Sous-total</u>				<u>68,00</u>	
2.3	<u>DESCRIPTION DES TRAVAUX DE DEPOSE</u>					
2.3.1	Neutralisation des alimentations en fluides dans les locaux concernés selon CCTP + branchement eau provisoire pour maçon	ens	1,000	500,00	500,00	20%
2.3.2	Dépose des équipements dans les locaux concernés compris Evacuation du matériel non récupéré à la décharge selon CCTP	Ens	1,000	680,00	680,00	20%
	<u>Sous-total</u>				<u>1 180,00</u>	
2.4	<u>DESCRIPTION DES TRAVAUX DE PLOMBERIE SANITAIRE</u>					
	Branchement d'eau	SO	0,000			
2.4.1	<u>APPAREILS SANITAIRES</u>					
2.4.1.1	Raccordement + pose évier fourni	U	2,000	135,00	270,00	20%
	<u>Sous-total</u>				<u>270,00</u>	
2.4.2	<u>DISTRIBUTION INTERIEURE EAU FROIDE, EAU CHAUDE , RECYCLAGE</u>					
	alimentation 2 evier / fauteuil / sterelisation					

Accuse de réception en préfecture
015-20066660-20260220-DEC1026-099-AU
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

Page 2/7

N°	Désignation	U.	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	TVA
2.4.2.1	Tube multicouche : - DN-16	MI	80,000	16,00	1 280,00	20%
2.4.2.2	vanne d'isolement	U	8,000	12,00	96,00	20%
2.4.2.3	robinet machine a laver double + applique encastrée	U	1,000	72,00	72,00	20%
2.4.2.4	Raccords, supports, brasures, fourreaux et toutes sujétions	ens	1,000	600,00	600,00	20%
2.4.2.5	Calorifuge selon CCTP Classe 3 selon CCTP, compris raccords, colle et accessoires	ens	1,000	360,00	360,00	20%
	Sous-total				2 408,00	
2.4.3	<u>EVACUATIONS EU/EV</u> Vidanges d'appareils + ventilation compresseur :					
2.4.3.1	Tube PVC compact M1 mis en œuvre selon CCTP : - diamètre 40	ml	15,000	14,00	210,00	20%
2.4.3.2	- diamètre 50	MI	15,000	20,00	300,00	20%
2.4.3.3	Raccords, supports, colle, fourreaux et toutes sujétions	Ens	1,000	250,00	250,00	20%
2.4.3.4	grille extérieure Ventilation des chutes :	U SO	1,000 0,000	48,00	48,00	20%
	Sous-total				808,00	
2.4.4	<u>TRAVAUX PREPARATOIRE AVANT RECEPTION</u> Mise en eau	PM	0,000			
2.4.4.1	Désinfection des réseaux et analyse d'eau D1 selon CCTP	ens	1,000	130,00	130,00	20%
2.4.4.2	Signalétiques, protection du matériel, réglages selon CCTP	ens	1,000	31,00	31,00	20%
	Sous-total				161,00	
	Sous-total				3 647,00	
2.5	<u>DESCRIPTION DES TRAVAUX DE VENTILATION SIMPLE FLUX</u>					
2.5.1	<u>BOUCHES D EXTRACTION</u> Bouche autoréglables locaux ERP :					
2.5.1.1	. BE 30	u	1,000	36,00	36,00	20%
2.5.1.2	Bouche à détection de présence : . BEP 7,5/25	u	2,000	105,00	210,00	20%
2.5.1.3	. BEP 7,5/50	u	2,000	105,00	210,00	20%
	Sous-total				456,00	
2.5.2	<u>CONDUITS</u> Gaine en tôle d'acier galvanisé MO circulaire selon CCTP : - Ø 125	ml	22,000	14,00	308,00	20%
2.5.2.2	Raccords, supports, manchettes souples, et toutes sujétions selon CCTP	ens	1,000	180,00	180,00	20%
2.5.2.3	fourreau entre compresseur et fauteuil pour air comprimé	U	1,000	140,00	140,00	20%
	Sous-total				628,00	
2.5.3	<u>GROUPES D EXTRACTION</u> Groupes d'extraction	SO	0,000			
	Sous-total					
2.5.4	<u>PIEGES A SONS CIRCULAIRES</u> Pièges à sons circulaires	SO	0,000			

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260220-DEC2026-099-AU
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026
Page 5/7

N°	Désignation	U.	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	TVA
	Sous-total					
<u>2.5.5</u>	<u>CARTOUCHE COUPE FEU</u>					
2.5.5.1	- Ø125	u	2,000	84,00	168,00	20%
	Sous-total				168,00	
<u>2.5.6</u>	<u>RACCORDEMENTS ELECTRIQUES</u>					
2.5.6.1	Raccordements électriques bouche à détection	U	4,000	38,00	152,00	20%
	Sous-total				152,00	
<u>2.5.7</u>	<u>REJETS D AIR VICIE</u>					
2.5.7.1	Rejets d'air vicié Ø 125 pour local compresseur	MI	7,000	14,00	98,00	20%
2.5.7.2	grille Ø125	U	3,000	48,00	144,00	20%
2.5.7.3	raccords et ingrédients	E	1,000	49,00	49,00	20%
	Sous-total				291,00	
<u>2.5.8</u>	<u>MISE EN SERVICE</u>					
2.5.8.1	Mise en service, essais et réglage + percements	Ens	1,000	2 400,00	2 400,00	20%
	IMPORTANT					
	La présente DPGF doit être vérifiée et complétée par l'entreprise soumissionnaire au présent lot, les éléments donnés dans celle-ci le sont à titre indicatif uniquement. Les entreprises sont seules responsables de la vérification des détails et quantités ainsi que des compléments suivant besoins.					
	Sous-total				2 400,00	
	Sous-total				4 095,00	
	Sous-total				9 058,00	

TVA acquittée à l'encaissement

Total H.T.

-1 125,00 €

T.V.A. 20%

-225,00 €

Nos devis sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre.
Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur les prix.

Total T.T.C.

-1 350,00 €

Conditions Particulières de Vente :

- Ce devis gratuit est valable 3 mois à compter de son émission. Au delà de ce délai, les prix pourront être révisés.
- Toutes mentions manuscrites en dehors des signatures sont strictement interdites sur le devis sous peine de nullité du contrat.
- Pour toutes autres conditions, voir nos Conditions Générales de Vente fournies en annexe.

Conditions de paiement :

- Totalité selon facture globale

Pour toute acceptation, merci de nous retourner :

- 1 double de notre devis daté et signé
- 1 double de nos Conditions Générales de Vente datées et signées

Pour l'Entreprise :	Pour le Client :
Signature et cachet : SAS CORDESSE Zone Artisanale 15260 NEUVEGLISE T 04.71.23.80.53 - F 04.71.23.86.24 ets@cordesse-chauffage.fr SIRET 45197351500021	Date : Signature : précédée de la mention "Bon pour accord, devis remis avant exécution des travaux"

Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de GENERALI - Mr Pierre Giscard - 21 Rue Marchande 15100 SAINT-FLOUR - Tél.: 04.71.60.44.02 -

Contrat N° AH 994509, valable en France métropolitaine

Pour tout paiement par virement : CREDIT AGRICOLE - IBAN : FR76 1680 6048 2157 2181 8800 013

Accusé de réception en préfecture
013 200689006 2026020 DEC2026-099-AU
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026
Page 07/7

SAS CORDESSE - Z.A. 1 Rue des Artisans 15260 NEUVEGLISE SUR TRUYERE - Tél. : 04.71.23.80.53 - E-mail : ets@cordesse-chauffage.fr

SAS au capital de 8000 € - RCS : Aurillac B 451973515 - RM : Aurillac 451973515 RM15

SIRET : 45197351500021 - APE : 4322B - TVA Intracom. : FR43451973515

Conditions Générales de Vente**I. VALIDITE DE L'OFFRE**

Devis gratuit.

La présente proposition est valable dans un délai de 1 mois à partir de la date d'établissement du présent devis.

Au-delà, la SAS CORDESSE se réserve la faculté, soit de maintenir son offre initiale, soit de présenter une nouvelle proposition.

II. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

La SAS CORDESSE se réserve expressément la propriété des marchandises livrées et désignées ci-après jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts.

L'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques.

III. REDUCTION DE PRIX

Pas d'escompte pour tout paiement anticipé.

IV. FORCE MAJEURE

La SAS CORDESSE n'est pas responsable notamment en cas d'incendie, inondations, interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées, ainsi que les grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche de la société, telles que les grèves de transport, des services postaux.

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre les obligations contractuelles de la SAS CORDESSE.

V. RECEPTION DES TRAVAUX

Dès l'achèvement des travaux, la SAS CORDESSE proposera au client de signer un procès verbal de réception des travaux, document obligatoire pour valider le point de départ de la période de garantie de parfait achèvement, de la garantie de bon fonctionnement et de la garantie décennale.

VI. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les travaux seront effectués conformément aux règles de l'art, en vigueur à la date de la signature du devis. Les matériaux utilisés seront conformes aux normes de qualité et de choix prévus au devis, à défaut, un accord réciproque sera nécessaire.

La SAS CORDESSE refusera toute exécution de travaux non conforme aux règles de l'art et pourra refuser d'utiliser des matériaux ou produits fournis par le client.

Le client sur demande peut conserver les pièces changées.

VII. CONDITIONS DE REGLEMENT

La TVA à acquitter subira les variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements

Sauf convention différente figurant au devis, le règlement des travaux sera effectué de la façon suivante :

- Facturation à l'avancement des travaux
- Solde à la fin du chantier

VIII. PENALITES DE RETARD

Tout retard de paiement sera sanctionné par l'application de pénalités de retard au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal.

Pour les clients professionnels, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera ajoutée aux pénalités de retard en cas de procédure pour recouvrement (C. com., L.441-6 et D.441-5).

I. RGPD

« Les Informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la SAS CORDESSE et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n° 2016/679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou e-mail mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). »

II. MEDIATION DE LA CONSOMMATION

« Le client peut résoudre amiablement tout litige survenu lors de l'exécution des travaux, à la possibilité d'utiliser un mode de règlement amiable comme la médiation. La SAS CORDESSE vous transmettra le nom et les coordonnées de son médiateur à première demande. »

III. DROIT DE RETRACTATION

Pour le client particulier, lorsque le contrat est signé à son domicile, il se trouve soumis notamment aux dispositions des articles L.221-18 à L. 221-28 du Code de la consommation, laissant un délai de rétractation de 14 jours.

IV. LITIGES

En cas de litige avec la SAS CORDESSE, les tribunaux compétents seront ceux de la compétence d'attribution d'Aurillac.

V. ASSURANCE

Les activités de la SAS CORDESSE sont couvertes par l'assurance GENERALI POLYBAT - N° contrat AH994509 située 21 Rue Marchande - 15100 Saint-Flour - Téléphone 04.71.60.44.02.

Les activités sont couvertes pour la zone France Métropolitaine et Départements d'Outre-Mer.

Affaire : G354

IGETEC

5, Avenue Georges Pompidou 15000 Aurillac Tel:04 71 63 88 30

SAINT-LOUR COMMUNAUTE

Village d'Entreprise - ZA du Rozier-Coren Tel:04.71.60.56.80

POLE SANTE CHAUDES AIGUES

15110 CHAUDES AIGUES

Entreprise : CORDESSE SAS
ZA - 1 rue des Artisans

15260 NEUVEGLISE

le 13/02/2026

Tel : 04.71.23.80.53

Fax : 04.71.23.86.24

Lot : 05 ELECTRICITE – CFO – CFa

Avenant

N° 1

Avenant N° 1 Plus et moins

Date : 13/02/2026

Montant H.T. 4 382,00

Ferme

Récapitulatif

		Euros H.T.	Euros T.T.C	Valeur
A	Montant initial du Marché du 26/11/2025	15 709,00	18 850,80	F *
B	Montant des MDM déjà acceptées	0,00	0,00	
C	Montant de la présente MDM	4 382,00	5 258,40	F *
Montant du marché (A+B+C)		20 091,00	24 109,20	

* : F=Ferme A=Actualisable R=Révisable AR=Actualisable et Révisable

L'entreprise Date/signature
SAS CORDESSE
Zone Artisanale
15260 NEUVEGLISE
T 04.71.23.80.53 - F 04.71.23.86.24
ets@cordesse.chaude.fr
SIRET 43351500021
Le 13/02/2026

Le Maître d'Ouvrage Date/signature
IGETEC
5 avenue Georges Pompidou
15000 AURILLAC
+33 (0)4 71 63 88 30 - accueil@igetec.fr
SIRET : 390 708 643 00115 - APE 7112B
SAS au Capital de 64 800 € - RCS AURILLAC
13/02/2026

Le Maître d'Ouvrage Date/signature
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260220-DEC2026-099-AU
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

Devis n° 48964

NEUVEGLISE SUR TRUYERE, le 11/02/2026

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

ZONE ARTISANALE DU ROZIER COREN
VILLAGE D'ENTREPRISES
15100 SAINT-FLOUR

Adresse des travaux :

POLE SANTE AU CENTRE HOSPITALIER 15110 CHAUDES AIGUES

Tél. : 04.71.60.56.80/06.88.80.00.76

Email : jf.vedrines@saintflourco.fr;p.geraud@saintflourco.

SIRET Client : 20006666000016

TVA Intracom. Client : FR76200066660

Objet :

AMENAGEMENT D UN POLE SANTE AU CENTRE HOSPITALIER DE CHAUDES-AIGUES - LOT N°5 ELECTRICITE >
AVENANT

N°	Désignation	U.	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	TVA
1	<u>DESCRIPTION DES TRAVAUX D ELECTRICITE</u>					
	Caractéristiques générales de l'installation	PM	0,000			
1.1	<u>TRAVAUX DE DEPOSE</u>					
1.1.1	- mise hors tension selon CCTP	ens	-1,000	340,00	-340,00	20%
1.1.2	- dépose selon CCTP	ens	-1,000	350,00	-350,00	20%
1.1.3	- dépose et repose selon CCTP	ens	-1,000	620,00	-620,00	20%
1.1.4	- maintien en service et raccordements provisoires selon CCTP	ens	-1,000	800,00	-800,00	20%
	- travaux en milieux occupés selon CCTP	PM	0,000			
	<u>Sous-total</u>				-2 110,00	
1.2	<u>DISTRIBUTION GENERALE</u>					
1.2.1	a) - Branchement de chantier - selon CCTP	ens	-1,000	380,00	-380,00	20%
1.2.2	b) - Prise de terre et liaisons équipotentiellles - selon CCTP	ens	-1,000	185,00	-185,00	20%
1.2.3	c) - Intervention dans l'armoire générale existante - selon CCTP	ens	-1,000	1 820,00	-1 820,00	20%
1.2.4	d) - Alimentations spécialisées En câble U 1000 R2V, elles concernent : - alimentation unité extérieure en 4 x 4² + T	Ens	-1,000	155,00	-155,00	20%

Page 1/9

N°	Désignation	U.	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	TVA
1.2.5	- alimentation unité intérieure en 2 x 2,5² + T	ens	-8,000	85,00	-680,00	20%
1.2.6	- alimentation commande centralisée en 2 x 2,5² + T	Ens	-1,000	72,00	-72,00	20%
1.2.7	- alimentation DIP en 2 x 2,5² + T	ens	-6,000	72,00	-432,00	20%
1.2.8	- alimentation en attente en 2 x 2,5² + T (provision 20ml/attente)	ens	-2,000	105,00	-210,00	20%
1.2.9	e) - Attestations de conformité et bureau de contrôle - mission CONSUEL du bureau de contrôle pour vérification des installations électriques compris certificat du bureau de contrôle	ens	-1,000	660,00	-660,00	20%
	Sous-total				-4 594,00	
1.3	<u>LIAISONS SECONDAIRES - PETIT APPAREILLAGE ET LUSTRIERIE</u>					
1.3.1	<u>ECHANTILLONS</u> Echantillons	PM	0,000			
	Sous-total					
1.3.2	<u>GENERALITES APPAREILLAGES - CANALISATIONS - CONDUCTEURS</u> Généralités appareillages - canalisations - conducteurs	PM	0,000			
	Sous-total					
1.3.3	<u>GENERALITES POINTS LUMINEUX - PRISES - COMMANDES</u> Généralités points lumineux - prises - commandes	PM	0,000			
	Sous-total					
1.3.4	<u>LUSTRIERIE ET COMMANDES</u>					
1.3.4.1	a) - Luminaires - luminaire type 1, compris câblage d'alimentation et de commande, selon CCTP	u	-13,000	128,00	-1 664,00	20%
1.3.4.2	- luminaire type 2, compris câblage d'alimentation et de commande, selon CCTP	u	-7,000	130,00	-910,00	20%
1.3.4.3	b) - Commande - interrupteur simple allumage ou va et vient, compris câblage et raccordement, selon CCTP	U	-5,000	68,00	-340,00	20%
1.3.4.4	- détecteur de présence dégagement, compris câblage et raccordement, selon CCTP	U	-2,000	84,00	-168,00	20%
1.3.4.5	c) - Prises et postes de travail - PC 2P + T 16 A	u	-6,000	68,00	-408,00	20%
1.3.4.6	- PC 2P + T 16 A spécialisée	u	-1,000	85,00	-85,00	20%
1.3.4.7	- goulotte selon CCTP	ml	-5,000	14,00	-70,00	20%
1.3.4.8	- poste de travail mural type PT403 selon CCTP	U	-1,000	285,00	-285,00	20%
	Sous-total				-3 930,00	
	Sous-total				-3 930,00	
	Sous-total				-10 634,00	
2	<u>ECLAIRAGE DE SECURITE</u>					
2.1	a) - Blocs d'éclairage de sécurité autonomes autotestables - dépose et repose selon plan	u	-3,000	105,00	-315,00	20%
2.2	- déplacement selon plan	U	-1,000	125,00	-125,00	20%
2.3	- type B1 selon CCTP	U	-3,000	140,00	-420,00	20%

Accusé de réception en préfecture
015-20066660-20260220-DEC2026-099-AU
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception en préfecture : 25/02/2026
Page 2/9

N°	Désignation	U.	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	TVA
2.4	b) - Câblages - câblage d'alimentation et de télécommande, selon CCTP	Ens	-4,000	55,00	-220,00	20%
	c) - Coffret de télécommande et de test	PM	0,000			
	<u>Sous-total</u>				<u>-1 080,00</u>	
<u>3</u>	<u>ALARME INCENDIE</u>					
3.1	- dépose et repose détecteur optique selon plan	U	-10,000	105,00	-1 050,00	20%
3.2	- dépose et repose sirène selon plan	U	-1,000	105,00	-105,00	20%
3.3	- dépose et repose déclencheur manuel selon plan	U	-1,000	105,00	-105,00	20%
3.4	- dépose et repose indicateur d'action selon plan	U	-4,000	105,00	-420,00	20%
3.5	- déplacement indicateur d'action selon plan	U	-1,000	105,00	-105,00	20%
3.6	- raccordement, reprise de câblages, essais et remise en service	Ens	-1,000	800,00	-800,00	20%
	<u>Sous-total</u>				<u>-2 585,00</u>	
<u>4</u>	<u>DESCRIPTION DES TRAVAUX DE PRE-EQUIPEMENT INFORMATIQUE VDI</u>					
4.1	a) - Câblage - selon CCTP	ens	-3,000	90,00	-270,00	20%
4.2	b) - Prises RJ 45 - selon CCTP	Ens	-3,000	66,00	-198,00	20%
4.3	c) - Coffret de brassage - intervention selon CCTP	Ens	-1,000	400,00	-400,00	20%
4.4	d) - Cordons de brassage - selon CCTP	ens	-1,000	68,00	-68,00	20%
4.5	e) - Etiquetage - selon CCTP	Ens	-1,000	31,00	-31,00	20%
4.6	f) - Mise à la terre - selon CCTP	Ens	-1,000	38,00	-38,00	20%
4.7	g) - Réception de l'installation - selon CCTP	Ens	-1,000	300,00	-300,00	20%
	<u>Sous-total</u>				<u>-1 305,00</u>	
<u>5</u>	<u>LIVRET D ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE</u>					
5.1	- selon CCTP	ens	-1,000	105,00	-105,00	20%
	IMPORTANT					
	La présente DPGF doit être vérifiée et complétée par l'entreprise soumissionnaire au présent lot, les éléments donnés dans celle-ci le sont à titre indicatif uniquement. Les entreprises sont seules responsables de la vérification des détails et quantités ainsi que des compléments suivant besoins.					

Accusé de réception en préfecture
013-200000000-20260220-DEC2026-099-AU
Date de télétransmission : 15/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026
Page 3/9

N°	Désignation	U.	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	TVA
	<u>Sous-total</u>				<u>-105,00</u>	
6	<u>AVENANT</u>					
6.1	<u>DESCRIPTION DES TRAVAUX D ELECTRICITE</u>					
	Caractéristiques générales de l'installation	PM	0,000			
6.1.1	<u>TRAVAUX DE DEPOSE</u>					
6.1.1.1	- mise hors tension selon CCTP	ens	1,000	340,00	340,00	20%
6.1.1.2	- dépose selon CCTP	ens	1,000	350,00	350,00	20%
	<u>Sous-total</u>				<u>690,00</u>	
6.1.2	<u>DISTRIBUTION GENERALE</u>					
	c) - armoires					
6.1.2.1	- armoire secondaire + liaison armoire 5x6² principale + disjoncteur 4*32A dans armoire principale	Ens	1,000	1 820,00	1 820,00	20%
6.1.2.2	compteur énergie triphasé	U	1,000	265,00	265,00	20%
	e) - Attestations de conformité et bureau de contrôle					
6.1.2.3	- mission CONSUEL du bureau de contrôle pour vérification des installations électriques compris certificat du bureau de contrôle	Ens	0,000	660,00		20%
	<u>Sous-total</u>				<u>2 085,00</u>	
6.1.3	<u>LIAISONS SECONDAIRES - PETIT APPAREILLAGE ET LUSTRERIE</u>					
6.1.3.1	<u>ECHANTILLONS</u>					
	Echantillons	PM	0,000			
	<u>Sous-total</u>					
6.1.3.2	<u>GENERALITES APPAREILLAGES - CANALISATIONS - CONDUCTEURS</u>					
	Généralités appareillages - canalisations - conducteurs	PM	0,000			
	<u>Sous-total</u>					
6.1.3.3	<u>LUSTRERIE ET COMMANDES</u>					
6.1.3.3.1	<u>BUREAU MEDECIN</u>					
1						
6.1.3.3.1.1	REPLACER PAVE LED	U	4,000	69,00	276,00	20%
1						
6.1.3.3.1.2	REPLACER TUBE LED REGLETTE	U	1,000	19,00	19,00	20%
2						
	<u>Sous-total</u>				<u>295,00</u>	
6.1.3.3.2	<u>COULOIR PRINCIPAL</u>					
2						
6.1.3.3.2.1	REPLACER DOWNLIGHT	U	7,000	58,00	406,00	20%
1						
6.1.3.3.2.2	RAJOUT PC	U	1,000	68,00	68,00	20%
2						
	<u>Sous-total</u>				<u>474,00</u>	
6.1.3.3.3	<u>BUREAU ACCUEIL</u>					
3						
6.1.3.3.3.1	1 poste de travail avec 4 PC et 2 RJ	U	1,000	285,00	285,00	20%
1						

Accusé de réception en préfecture
013-20006660-20260220-DEC2026-099-AU
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026
Page 4/9

N°	Désignation	U.	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	TVA
6.1.3.3.3. 2	SIMPLE ALLUMAGE SUR 2 LAMPES	U	1,000	68,00	68,00	20%
6.1.3.3.3. 3	PAVE LED	U	2,000	69,00	138,00	20%
6.1.3.3.3. 4	PC	U	2,000	68,00	136,00	20%
6.1.3.3.3. 5	DEPLACER ALIMENTATION RADIATEUR	E	1,000	55,00	55,00	20%
	<u>Sous-total</u>				<u>682,00</u>	
6.1.3.3. 4	<u>LOCAL BAIE BRASSAGE</u>					
6.1.3.3.4. 1	HUBLOT A DETECTION	U	1,000	64,00	64,00	20%
6.1.3.3.4. 2	ALIMENTATION HUBLOT	U	1,000	55,00	55,00	20%
	<u>Sous-total</u>				<u>119,00</u>	
6.1.3.3. 5	<u>LOCAL INFIRMIER X2</u>					
6.1.3.3.5. 1	REPLACER 2 PAVES LED	E	2,000	138,00	276,00	20%
6.1.3.3.5. 2	REPLACER TUBE REGLETTE LED	E	2,000	19,00	38,00	20%
	<u>Sous-total</u>				<u>314,00</u>	
6.1.3.3. 6	<u>SANITAIRES</u>					
6.1.3.3.6. 1	REPLACER DOWNLIGHT CARRE	U	4,000	69,00	276,00	20%
6.1.3.3.6. 2	REPLACER TUBE REGLETTE LED	U	1,000	19,00	19,00	20%
	<u>Sous-total</u>				<u>295,00</u>	
6.1.3.3. 7	<u>ACCUEIL DENTISTE</u>					
6.1.3.3.7. 1	SIMPLE ALLUMAGE 2 LAMPES	U	1,000	68,00	68,00	20%
6.1.3.3.7. 2	PAVE LED AVEC VARIATION LUMIERE ET COULEUR	U	2,000	289,00	578,00	20%
6.1.3.3.7. 3	PC	U	6,000	68,00	408,00	20%
6.1.3.3.7. 4	RJ	U	1,000	66,00	66,00	20%
6.1.3.3.7. 5	DEPLACER RADIATEUR	U	1,000	55,00	55,00	20%
6.1.3.3.7. 6	DEPLACER COMMANDE VOLET ROULANT	U	1,000	55,00	55,00	20%
6.1.3.3.7. 7	DEPLACER THERMOSTAT	U	1,000	55,00	55,00	20%
6.1.3.3.7. 8	VOYANT BRAS + ALIMENTATION / CABLAGES	E	1,000	140,00	140,00	20%
6.1.3.3.7. 9	INTERRUPTEUR COUPURE A VOLET BRAS + ALIMENTATION / CABLAGES	E	1,000	165,00	165,00	20%
	<u>Sous-total</u>				<u>1 590,00</u>	
6.1.3.3. 8	<u>DENTISTE</u>					
6.1.3.3.8. 1	SIMPLE ALLUMAGE 6 LAMPES	U	1,000	68,00	68,00	20%
6.1.3.3.8. 2	PAVE LED AVEC VARIATION LUMIERE ET COULEUR	U	6,000	289,00	1 734,00	20%

Accusé de réception en préfecture
015 200000000 20260220 DE 2026-099-AU
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026
Page 5/5

N°	Désignation	U.	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	TVA
6.1.3.3.8.3	DEPLACER COMMANDE VOLET ROULANT	U	1,000	55,00	55,00	20%
6.1.3.3.8.4	DEPLACER RADIATEUR	U	1,000	55,00	55,00	20%
6.1.3.3.8.5	PC	U	20,000	68,00	1 360,00	20%
6.1.3.3.8.6	RJ	U	2,000	66,00	132,00	20%
6.1.3.3.8.7	ALIMENTATION BRAS 3x2.5	U	1,000	85,00	85,00	20%
6.1.3.3.8.8	GOULOTTE ALIMENTATION BRAS	U	1,000	55,00	55,00	20%
6.1.3.3.8.9	ALIMENTATION FAUTEUIL 3X2.5	U	2,000	85,00	170,00	20%
6.1.3.3.8.10	ARRET URGENCE RADIO + CABLAGE + CONTACTEUR PUISSANCE	E	1,000	260,00	260,00	20%
6.1.3.3.8.11	VOYANT VERT ET ROUGE RADIO + CABLAGE	U	2,000	140,00	280,00	20%
6.1.3.3.8.12	FOURREAU VIDE	U	3,000	61,00	183,00	20%
	<u>Sous-total</u>				<u>4 437,00</u>	
6.1.3.3.9	<u>RADIO</u>					
6.1.3.3.9.1	SIMPLE ALLUMAGE 1 LAMPE	U	1,000	68,00	68,00	20%
6.1.3.3.9.2	PAVE LED	U	1,000	69,00	69,00	20%
6.1.3.3.9.3	ALIMENTATION RADIO 3X2.5	U	2,000	85,00	170,00	20%
6.1.3.3.9.4	ARRET URGENCE RADIO + CONTACTEUR PUISSANCE + CABLAGE	E	1,000	260,00	260,00	20%
6.1.3.3.9.5	CONTACT PORTE + CONTACTEUR PUISSANCE + CABLAGE	E	1,000	220,00	220,00	20%
	<u>Sous-total</u>				<u>787,00</u>	
6.1.3.3.10	<u>COULOIR STERILISATION</u>					
6.1.3.3.10.1	SIMPLE ALLUMAGE 1 LAMPE	U	1,000	68,00	68,00	20%
6.1.3.3.10.2	PAVE LED	U	1,000	69,00	69,00	20%
	<u>Sous-total</u>				<u>137,00</u>	
6.1.3.3.11	<u>STERILISATION</u>					
6.1.3.3.11.1	GOULOTTE avec	MI	3,000	14,00	42,00	20%
6.1.3.3.11.2	PC	U	6,000	68,00	408,00	20%
6.1.3.3.11.3	PC ONDULEE	U	3,000	68,00	204,00	20%
6.1.3.3.11.4	RJ	U	4,000	66,00	264,00	20%
6.1.3.3.11.5	PC	U	2,000	68,00	136,00	20%
6.1.3.3.11.6	DEPLACER RADIATEUR	U	1,000	55,00	55,00	20%
6.1.3.3.11.7	SIMPLE ALLUMAGE BANDEAU LED	U	1,000	68,00	68,00	20%
6.1.3.3.	BANDEAU LED 3 ML + TRANSFO + RAIL	E	1,000	110,00	110,00	20%

Accusé de réception en préfecture
013-200066600-20260220-DEC2026-099-AU
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026
Page 6/9

N°	Désignation	U.	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	TVA
11.8 6.1.3.3. 11.9	DEPLACER THERMOSTAT	U	1,000	55,00	55,00	20%
	<u>Sous-total</u>				<u>1 342,00</u>	
6.1.3.3. 12	<u>LOCAL COMPRESSEUR</u>					
6.1.3.3. 12.1	SIMPLE ALLUMAGE 1 LAMPE	U	1,000	68,00	68,00	20%
6.1.3.3. 12.2	DOWNLIGHT ROND	U	1,000	58,00	58,00	20%
6.1.3.3. 12.3	ALIMENTATION COMPRESSEUR	U	2,000	85,00	170,00	20%
6.1.3.3. 12.4	PC	U	1,000	68,00	68,00	20%
	<u>Sous-total</u>				<u>364,00</u>	
	<u>Sous-total</u>				<u>10 836,00</u>	
	<u>Sous-total</u>				<u>10 836,00</u>	
	<u>Sous-total</u>				<u>13 611,00</u>	
6.2	<u>ECLAIRAGE DE SECURITE</u>					
	a) - Blocs d'éclairage de sécurité autonomes autotestables					
6.2.1	- dépose et repose selon plan	U	3,000	105,00	315,00	20%
6.2.2	- déplacement selon plan	U	1,000	125,00	125,00	20%
6.2.3	- type B1 selon CCTP	U	3,000	140,00	420,00	20%
	b) - Câblages					
6.2.4	- câblage d'alimentation et de télécommande, selon CCTP	Ens	4,000	55,00	220,00	20%
	c) - Coffret de télécommande et de test	PM	0,000			
	<u>Sous-total</u>				<u>1 080,00</u>	
6.3	<u>ALARME INCENDIE</u>					
6.3.1	DEPLACER FLASH LUMINEUX	U	1,000	105,00	105,00	20%
6.3.2	FOURNITURE ET POSE DETECTEUR OPTIQUE	U	4,000	289,00	1 156,00	20%
6.3.3	- dépose et repose détecteur optique selon plan	U	4,000	105,00	420,00	20%
6.3.4	- dépose et repose déclencheur manuel selon plan	U	1,000	105,00	105,00	20%
6.3.5	- fourniture et pose indicateur d'action selon plan	U	6,000	189,00	1 134,00	20%
6.3.6	- déplacement indicateur d'action selon plan	U	1,000	105,00	105,00	20%
6.3.7	- raccordement, reprise de câblages	Ens	1,000	800,00	800,00	20%
6.3.8	programmation et mise en service Siemens	E	1,000	1 435,00	1 435,00	20%
	<u>Sous-total</u>				<u>5 260,00</u>	
6.4	<u>VDI</u>					
6.4.1	COMPLEMENT CABLAGE PRISES RJ DANS BAIE	E	1,000	140,00	140,00	20%
6.4.2	LIVRET			105,00		20%
	<u>Sous-total</u>				<u>140,00</u>	
	<u>Sous-total</u>				<u>20 091,00</u>	

TVA acquittée à l'encaissement

Nos devis sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre.
Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur les prix.

Total H.T.

T.V.A. 20%

Total T.T.C.

4 382,00 €

876,40 €

5 258,40 €

Accusé de réception en préfecture
015 200066668 20260220 DE C2026 093-AU
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

Conditions Particulières de Vente :

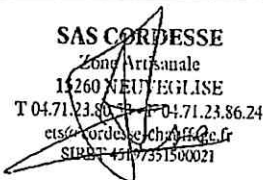
- Ce devis gratuit est valable 3 mois à compter de son émission. Au delà de ce délai, les prix pourront être révisés.
- Toutes mentions manuscrites en dehors des signatures sont strictement interdites sur le devis sous peine de nullité du contrat.
- Pour toutes autres conditions, voir nos Conditions Générales de Vente fournies en annexe.

Conditions de paiement :

- Acompte à la signature (30,00%) : 1 577,52 €
- Solde sur facture globale

Pour toute acceptation, merci de nous retourner :

- 1 double de notre devis daté et signé
- 1 double de nos Conditions Générales de Vente datées et signées
- L'acompte par chèque ou virement

Pour l'Entreprise :	Pour le Client :
Signature et cachet :  SAS CORDESSE Zone Artisanale 15260 NEUVEGLISE T 04.71.23.80.53 - F 04.71.23.86.24 ets@cordesse-chauffage.fr SIRET 45197351500021	Date : Signature : précédée de la mention "Bon pour accord, devis remis avant exécution des travaux"

Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de GENERALI - Mr Pierre Giscard - 21 Rue Marchande 15100 SAINT-FLOUR - Tél.: 04.71.60.44.02 - Contrat N° AH 994509, valable en France métropolitaine

Pour tout paiement par virement : CREDIT AGRICOLE - IBAN : FR76 1680 6048 2157 2181 8800 013 - BIC : AGRIFRPP868

Conditions Générales de Vente**I. VALIDITE DE L'OFFRE**

Devis gratuit.

La présente proposition est valable dans un délai de 1 mois à partir de la date d'établissement du présent devis.

Au-delà, la SAS CORDESSE se réserve la faculté, soit de maintenir son offre initiale, soit de présenter une nouvelle proposition.

II. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

La SAS CORDESSE se réserve expressément la propriété des marchandises livrées et désignées ci-après jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts.

L'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques.

III. REDUCTION DE PRIX

Pas d'escompte pour tout paiement anticipé.

IV. FORCE MAJEURE

La SAS CORDESSE n'est pas responsable notamment en cas d'incendie, inondations, interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées, ainsi que les grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche de la société, telles que les grèves de transport, des services postaux.

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre les obligations contractuelles de la SAS CORDESSE.

V. RECEPTION DES TRAVAUX

Dès l'achèvement des travaux, la SAS CORDESSE proposera au client de signer un procès verbal de réception des travaux, document obligatoire pour valider le point de départ de la période de garantie de parfait achèvement, de la garantie de bon fonctionnement et de la garantie décennale.

VI. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les travaux seront effectués conformément aux règles de l'art, en vigueur à la date de la signature du devis. Les matériaux utilisés seront conformes aux normes de qualité et de choix prévus au devis, à défaut, un accord réciproque sera nécessaire.

La SAS CORDESSE refusera toute exécution de travaux non conforme aux règles de l'art et pourra refuser d'utiliser des matériaux ou produits fournis par le client.

Le client sur demande peut conserver les pièces changées.

VII. CONDITIONS DE REGLEMENT

La TVA à acquitter subira les variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements

Sauf convention différente figurant au devis, le règlement des travaux sera effectué de la façon suivante :

- Facturation à l'avancement des travaux
- Solde à la fin du chantier

VIII. PENALITES DE RETARD

Tout retard de paiement sera sanctionné par l'application de pénalités de retard au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal.

Pour les clients professionnels, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera ajoutée aux pénalités de retard en cas de procédure pour recouvrement (C. com., L.441-6 et D.441-5).

I. RGPD

« Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la SAS CORDESSE et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-501 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n° 2016/679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou e-mail mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). »

II. MEDIATION DE LA CONSOMMATION

« Le client pour résoudre amiablement tout litige survenu lors de l'exécution des travaux, a la possibilité d'utiliser un mode de règlement amiable comme la médiation. La SAS CORDESSE vous transmettra le nom et les coordonnées de son médiateur à première demande. »

III. DROIT DE RETRACTATION

Pour le client particulier, lorsque le contrat est signé à son domicile, il se trouve soumis notamment aux dispositions des articles L.221-18 à L. 221-28 du Code de la consommation, laissant un délai de rétractation de 14 jours.

IV. LITIGES

En cas de litige avec la SAS CORDESSE, les tribunaux compétents seront ceux de la compétence d'attribution d'Aurillac.

V. ASSURANCE

Les activités de la SAS CORDESSE sont couvertes par l'assurance GENERALI POLYBAT - N° contrat AH994509 située 21 Rue Marchande - 15100 Saint-Flour - Téléphone 04.71.60.44.02.

Les activités sont couvertes pour la zone France Métropolitaine et Départements d'Outre-Mer.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260220-DEC2026-099-AU
Date de télétransmission : 25/02/2026
Page 5/5
Date de réception en préfecture : 25/02/2026